



Mon employeur me demande de démissionner

Par Kjth

Bonjour,

Mon employeur a refusé ma demande de rupture conventionnelle car trop coûteuse (environ 3000?) pour l'entreprise et aussi car j'ai trop de congé payé non utilisé (30 jours).
L'employeur m'a demandé de faire une Démission à la date proposée et si possible de poser un maximum de congés.
Dans le but de réduire le montant de l'indemnité compensatrice de congé payé.

Est-ce légal de sa part de me demander ça ?

Merci d'avance

Par Henriri

Hello !

NON ce n'est pas "légal" ! Oralement votre employeur "peut" toujours vous demander de démissionner (il se gardera bien de l'écrire) mais vous n'avez absolument aucune obligation d'accepter ce genre d'injonction. Vous répondez non ou vous ne répondez même pas...

S'il vous licencierait sans cause réelle et sérieuse, vous pourriez l'attaquer devant les prud'hommes.

[url=https://code.travail.gouv.fr/themes/licenciement-droits-des-salaries-et-procedures]https://code.travail.gouv.fr/themes/licenciement-droits-des-salaries-et-procedures[/url]

Reste que votre position est fort inconfortable avec un employeur qui veut se séparer de vous. Il va peut-être chercher de mauvaises bonnes raisons pour vous licencier...

A+

Par kang74

Bonjour

Mon employeur a refusé ma demande de rupture conventionnelle

Par de là, quand un salarié veut partir (je ne vois pas que l'employeur veut qu'il parte ...) reste bien la seule solution de rompre un contrat unilatéralement : la démission .

Il n'est pas illégal de le rappeler ...

Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur n'a pas le droit de vous soumettre à des pressions pour vous pousser à la démission. Mais il a le droit de vous signaler que puisque la rupture conventionnelle n'est pas possible le seul moyen pour vous de quitter l'entreprise est la démission.